

Syndicat mixte Doubs Très Haut Débit
6 rue du collège – 25800 Valdahon

Procès-verbal du Comité syndical

Séance du : 18 octobre 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le dix-huit octobre, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte Doubs Très Haut Débit, régulièrement convoqué, se sont réunis dans la salle de réunion du siège de la Communauté de communes des Portes du Haut Doubs, 7 rue Denis Papin, ZA en Pougie, à Valdahon, lieu choisi par le Comité, sous la présidence de M. Denis LEROUX, Président du Syndicat.

Appel nominal

Collège Département

Titulaires votants : M. Damien CHARLET (*visioconférence*), M. Claude DALLAVALLE, M. Raphaël KRUCIEN (*visioconférence*), M. Denis LEROUX, M. Christian METHOT (*visioconférence*).

Suppléants votants : Mme Patricia LIME-VIEILLE (*visioconférence*).

Suppléants non votants :

Ont donné pouvoir :

Collège EPCI

Titulaires votants : M. Didier AUBRY (*visioconférence*), M. Yves BRAND, M. Michel CLAUDE, M. Florian GAIFFE, M. Patrick LECHINE, M. Benoit PARENT, M. Thierry VERNEY.

Suppléant votant : M. Sébastien LAITHIER (*visioconférence*), M. Jean-Yves BOUVERET (*visioconférence*).

Suppléant non-votant :

Ont donné pouvoir :

Membre associé : M. Sébastien COUDRY (*visioconférence*)

Etaient également présents au début de la séance :

M. Guy LORENZELLI, *Payeur, Paierie départementale* ; M. Thomas MARGOGNE, *Directeur des DSP du Doubs, Altitude* ; M. Hugues ANTOINE, *Responsable commercial, COVAGE* ; M. Hadrien DEJARNAC, *Consultant, ON-X* ; Mme Audrey RAPENEAU, *Consultante, ON-X* ; M. Gunther BAEKELANDT, *DUN adjoint, Conseil départemental du Doubs (visioconférence)* ; M. Alain MERCIER, *DSI, Grand Besançon Métropole (visioconférence)* ; M. Jean-Louis CHAUVIN, *Doubs Très Haut Débit* ; M. Cyril PHILIPPONNAT, *Doubs Très Haut Débit* ; Mme Catherine MOINE, *Doubs Très Haut Débit* ; Mme Patricia BOURDENET, *Doubs Très Haut Débit* ; M. Johan THIENARD, *Doubs Très Haut Débit*.

Les convocations ont été légalement adressées le 9 octobre 2023.

L'ordre du jour était le suivant :

1. Mise aux voix du PV du 29 mars 2023
2. Présentation de COVAGE
3. Rapport annuel 2022 de la DSP d'affermage

4. Présentation du bilan de la Régie intéressée
5. Présentation d'ON-X et de l'étude « Territoire durable et connecté »
6. Décision budgétaire modificative n°1
7. Débat d'Orientation Budgétaire 2024
8. Remplacement de M. PARROT à la CAO
9. Remplacement de M. PARROT à la CDSP
10. Remboursement des titres de transport
11. *Points divers*

La séance est ouverte à 19h10

M. LEROUX accueille les participants et remercie la Communauté de communes des Portes du Haut Doubs pour la mise à disposition de la salle. Il salue la présence des représentants du Délégué et du cabinet ON-X pour les points §2, §3 et §5 de l'ordre du jour.

M. LEROUX informe le Comité syndical que la Communauté de communes des 2 Vallées Vertes a nommé un nouveau délégué titulaire, M. Alain ROTH, en remplacement de M. André PARROT. Son suppléant reste M. JANUEL.

M. LEROUX et le Comité syndical adressent leurs condoléances à M. BENMEHAL, excusé pour cette raison.

Après l'appel nominatif des élus incluant les participants en visioconférence, **M. LEROUX** constate que les conditions de quorum (6 élus pour le collège Département, et 9 pour le collège EPCI) sont réunies dans les deux collèges (Département : 6 / EPCI : 9).

M. GAIFFE est désigné Secrétaire de séance à l'unanimité.

M. LEROUX propose d'ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir une convention de partenariat pour l'organisation du congrès 2024 de la FNCCR à Besançon (remise sur table et envoyée par mail pour les participants en visioconférence). Les élus acceptent l'ajout de ce point.

M. LEROUX indique enfin que le point §5 sera avancé avant le §4 pour entendre les consultants d'ON-X et les libérer ensuite.

* *
*

Rappel des acronymes :

- **AMO** : Assistance à maîtrise d'ouvrage
- **ANCT** : Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, qui a intégré en 2020 les équipes instruisant les dossiers FSN et la Mission France Mobile qui gère le « New deal mobile ».
- **ARCEP** : Haute autorité – « gendarme » - du secteur des télécommunications
- **DLF** : Doubs La Fibre, délégué de la Régie intéressée jusqu'en septembre 2021
- **DSP** : délégation de service public.
- **FAI** : fournisseur d'accès internet > tous les opérateurs commerciaux, OCEN ou autres, qui fournissent un service internet aux particuliers.
- **FSN** : fonds pour une société numérique. Ce fonds regroupe les dispositifs financiers du Plan France THD.

- **OCEN** : opérateur commercial d'envergure nationale = Bouygues / Free / Orange / SFR
- **OI** : opérateur d'infrastructure. Dans le cas du réseau syndical, l'OI est Altitude Infra. via ses filiales Doubs La Fibre (DLF) – qui n'est plus exploitant – et Ménippe pour l'affermage.
- **mode OI** : organisation des raccordements pour tous les autres FAI que les OCEN où le branchement est assuré par l'exploitant du réseau.
- (mode) **STOC** : sous-traitance opérateur commercial. Organisation des raccordements appliquée par les OCEN selon un dispositif hérité des zones urbaines qui prévoit que le branchement du client au réseau est assuré par l'OCEN.
- **PBO** : Point de Branchement Optique = boîtier à partir duquel sont raccordés 2 à 6 foyers depuis la rue ou le pied d'immeuble.
- **PM** : Point de Mutualisation (point de branchement intermédiaire dans une armoire ou préfabriqué béton, qui dessert une ou plusieurs communes).
- **SI** : système d'information = les outils informatiques et bases de données permettant de gérer les réseaux.
- **THD** : très haut débit.

1. Approbation du PV du Comité syndical du 29 mars 2023 – Délibération n°10-2023

Le procès-verbal de l'Assemblée du 29 mars 2023 a été adressé aux membres du Comité syndical en date du 2 mai 2023, ainsi qu'en pièce-jointe du rapport préparatoire.

Le procès-verbal du Comité syndical du 29 mars 2023 ne fait l'objet d'aucune remarque et est adopté à l'unanimité.

2. Présentation de COVAGE

M. LEROUX accueille MM. MARGOGNE et ANTOINE pour la présentation et les explications concernant l'introduction en 2022 de l'entité COVAGE dans la gestion et l'animation du marché professionnel à destination des entreprises et des collectivités. Ces dernières sont des acteurs stratégiques pour le territoire, à « choyer » particulièrement. Or la transition a occasionné des difficultés, qui doivent être désormais être dépassées.

M. MARGOGNE décrit d'abord la structure du groupe Altitude entre le pôle FTTH grand public, auquel est rattaché le délégataire MENIPPE (nom juridique) agissant sous la marque commerciale DIOPTIC, et un pôle professionnel (ou « B2B ») comprenant, entre autres, COVAGE. Historiquement, COVAGE était un opérateur de réseaux d'initiative publique de première génération (RIP 1G), donc spécialiste des liens fibres de type FTTO (fibre dédiée et non partagée pour les entreprises). Altitude a racheté en 2021 une partie des réseaux FTTO et FTTH gérés par COVAGE qui étaient en vente, et a décidé de spécialiser COVAGE sur l'ensemble du marché des liens professionnels avec qualité de service. Aujourd'hui, COVAGE est le prestataire du délégataire assumant l'intermédiation de tous les opérateurs usagers qui ciblent ce marché, et notamment de tous les opérateurs régionaux qui sont actifs historiquement sur le réseau du Doubs (ex : FC NET, NETALIS, AZYLIS, TRINAPS, ...).

M. ANTOINE présente plus précisément l'organisation COVAGE mise en place à un niveau interrégional, avec un responsable d'équipe basé à Chalon-sur-Saône, lui-même étant bisontin, dédié uniquement au périmètre du Doubs, avec un bureau dans les locaux de DIOPTIC à TEMIS (Besançon). Il insiste sur le rôle du responsable régional des marchés publics, M. Radwane BOUREGBA, qui

accompagne plus particulièrement les réponses aux projets des collectivités (études de mise à disposition du réseau fibre syndical pour des usages de type vidéoprotection, gestion technique bâtiminaire, connexions multi-sites GFU, etc.).

M. LEROUX revient sur les problèmes que l'arrivée de COVAGE et la nouvelle organisation incluant également les raccordements et le SAV, ont causé et causent encore, alors que ce marché fonctionnait bien auparavant et que l'image de marque du réseau est très fortement impactée à chaque dysfonctionnement, compte-tenu des acteurs socioéconomiques importants concernés (entreprises, sites publics, ...). Il faut désormais de la stabilité et des résultats.

M. MARGOGNE reconnaît des tâtonnements que les équipes travaillent à résoudre au mieux. Il rappelle certaines contraintes propres à l'ampleur prise désormais par le groupe Altitude, ou spécifiques aux RIP, par exemple en termes de tarification dans le cadre d'un catalogue de services à adapter pour les besoins des collectivités.

M. CLAUDE confirme que sa volonté de s'appuyer sur le réseau fibre pour le projet communal de vidéoprotection à Houtaud se heurte pour le moment à des montants financiers inacceptables en comparaison avec les abonnements standards existants ou ceux des autres options technologiques.

M. LEROUX conclut que le besoin est bien là mais qu'il faut pouvoir y répondre dans le cadre de la DSP.

3. Rapport annuel 2022 de la Délégation de service public en affermage – Délibération n°11-2023

En préambule, **M. CLAUDE** détaille sa lecture des rapports de visite annuelle préventive des installations NRO et SRO du réseau, annexés au rapport annuel, auxquels il s'est intéressé notamment suite à une coupure électrique ayant affecté le NRO de Houtaud lors d'une intervention pourtant programmée d'ENEDIS. Il s'étonne de l'ancienneté des batteries de l'atelier d'énergie de secours (2016), ou de délais dépassés pour la maintenance des extincteurs.

M. MARGOGNE évoque le retour d'expérience (REX) dû au Syndicat en cas d'incident majeur comme celui de Houtaud et un programme de renouvellement des équipements « consommables » comme les batteries. Il s'engage à revenir avec des compléments précis et complets sur les processus suivis par les équipes d'exploitation.

M. MARGOGNE présente ensuite le rapport annuel de la DSP d'affermage dont la rédaction et les annexes ont tenu compte des échanges et remarques sur celui de l'année précédente qui était aussi le premier de la DSP. Il pointe notamment l'accélération des commandes sur prise existante (phénomène de « churn », c'est-à-dire un changement de fournisseur d'accès alors que le raccordement fibre avait déjà été fait), la bonne commercialisation, l'augmentation du chiffre d'affaires dont une partie est cependant due à un changement de comptabilisation sur les liens de transport du réseau (segment NRO-PM), ou encore les problèmes de maintenance et les coûts associés. En particulier, il cite les expérimentations de vidéoprotection et de contrôle d'accès à distance pour les SRO (sous-répartiteur

optiques). Celle sur les armoires a été abandonnée car infructueuse tandis que celle sur les shelters (locaux techniques), visant le même niveau de contrôle que sur les NRO, pourrait au contraire être généralisée. Un bilan technique documenté doit être transmis au Syndicat.

M. LEROUX réagit aux plus de 3 400 opérations curatives de maintenance réalisées en un an et demande s'il est possible de les territorialiser pour identifier, le cas échéant, des secteurs plus touchés que d'autre.

Sans autre remarque des élus, **M. LEROUX** fait délibérer à l'unanimité comme suit :

* *
*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 1411-3 relatif aux délégations de service public ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment l'article L 3131-5 relatif au rapport annuel de DSP ;

Considérant le rapport annuel transmis par la société-délégataire MENIPPE le 31 mai 2023 au titre de l'exercice 2022 ;

Considérant la présentation déclinée en séance par M. MARGOGNE, Directeur de la société MENIPPE ;

Les élus prennent acte de la présentation au Comité syndical du rapport annuel 2022 de la délégation de service public d'exploitation en affermage du réseau de communications électroniques très haut débit du Doubs.

MM. MARGOGNE et ANTOINE quittent la salle à 20h05.

4. Présentation du cabinet ON-X et de l'étude pour une stratégie « territoire durable et connecté »

M. LEROUX accueille M. DEJARNAC et Mme RAPPENEAU, consultants du cabinet ON-X, qui a remporté l'appel d'offres cet été pour cette étude stratégique. Les premiers entretiens de diagnostic en immersion ont commencé dans la semaine et les EPCI sont sollicités pour des rendez-vous en novembre. Il insiste sur le besoin de pédagogie sur le sujet auprès des élus et de leurs services.

M. DEJARNAC décline et commente un diaporama annexé au PV qui revient sur les applications pratiques entendues sous la notion de « territoires durables et connectés ». Il s'agit d'une façon générale d'optimiser les services publics et le développement territorial par l'exploitation des données numériques produites localement. L'étude va permettre de voir où en sont les acteurs publics du Doubs en matière de numérique, de valoriser les investissements réalisés sur les infrastructures, d'identifier des besoins à satisfaire ou encore de clarifier un cadre de gouvernance impliquant le Syndicat et les autres partenaires.

M. LEROUX relève parmi les conditions de réussite la nécessité d'avoir des « ambassadeurs » qui promeuvent le sujet dans les collectivités intéressées.

Rendez-vous est donné pour une première phase de restitution le 6 décembre à 10h au Conseil départemental (salle Joubert).

M. DEJARNAC et Mme RAPPENEAU quittent la salle à 20h40.

5. Bilan de la Régie intéressée

M. CHAUVIN présente un bilan de la DSP en régie intéressée (2014-2021) que le Syndicat a fait réaliser par le cabinet d'AMO TACTIS. Ce montage était audacieux mais s'est avéré bien correspondre à une phase d'amorçage en attendant que les incertitudes économiques et réglementaires se dissipent. Dans cette période, la Collectivité a supporté l'essentiel du risque commercial. De fait, les recettes, abondées en 2020-2021 par les premiers cofinancements, n'ont pas suffi à couvrir les charges d'exploitation et d'investissement malgré – ou en réalité à cause de – une bonne commercialisation qui s'est traduite par de nombreux raccordements à financer. En revanche, cette DSP a placé le Syndicat dans les meilleures conditions pour négocier la DSP d'affermage qui a pris le relai en septembre 2021.

6. Décision budgétaire modificative n°1 de 2023 – Délibération n°12-2023

M. LEROUX rappelle en préambule qu'après l'affectation des résultats de l'année précédente lors du dernier Comité syndical, cette première décision budgétaire modificative avait été reportée pour réétudier avec les services de l'Etat les conséquences comptables de l'étalement des redevances R0 perçues par le Syndicat dans les premières années de la DSP d'affermage.

M. LORENZELLI indique n'avoir pas encore eu de réponse définitive de la part du Pôle d'expertise national de la DGFIP, qui a été consulté au printemps, mais que le schéma de comptabilisation retenu semble malgré tout valable et les déséquilibres apparents sont tout à fait explicables.

Dans l'attente, **M. LEROUX** annonce que seront utilisés les mêmes mécanismes que les années précédentes pour équilibrer la DM1, lesquels produiront les mêmes effets, à savoir des opérations d'ordre massives qui seront régularisées ensuite en fin de gestion.

M. LEROUX évoque les autres points notables de la DM1, l'ajustement de l'enveloppe travaux face au décalage de facturation des travaux réalisés fin 2022 et à l'inflation, et la mise à jour concernant les subventions du FSN (Etat) – l'avenant à la Convention pour la Phase 3 restant à conclure.

M. CHAUVIN décrit la gestion du stock de tourets de câble fibre optique acheté en précommande par les entreprises à la demande du Syndicat, dans un contexte de début de marché de la Phase 2 marqué par des tensions très fortes sur les fabricants (délais d'approvisionnement observés de 12, voire 18 mois en 2018/2019). Les reliquats non-utilisés sont donc récupérés en fin de déploiement.

et sont centralisés sur une plateforme industrielle sécurisée à Flangebouche. **MM. CLAUDE** et **KRUCIEN** s'inquiètent des questions logistiques et de l'éventuelle perte de valorisation de ce stock conséquent. **M. PHILIPPONNAT** précise que ces tourets, représentant environ 10 % du volume total utilisé pour le déploiement, ne sont pas tous complets et correspondent à toutes les capacités de câblage entre 12 et 864 FO. Les câbles sont constitués de composants à longue durée de vie et non sujets à une obsolescence particulière. **M. CHAUVIN** explique que ces tourets pourront soit être utilisés en « vie du réseau », soit être vendus – certains réseaux voisins ayant déjà exprimé leur possible intérêt. **M. LEROUX** appelle en tous cas à une gestion rigoureuse et suivie de ce stock.

M. LEROUX invite les élus à délibérer dans les termes suivants :

* *
*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°26-2022 du 16 décembre 2022 établissant le budget primitif 2023 ;

Vu la délibération n°05-2023 du 29 mars 2023 approuvant le compte administratif 2022 et ses résultats ;

Vu la délibération n°06-2023 du 29 mars 2023 affectant les résultats de l'exercice 2022 ;

Considérant la nécessité des ajustements suivants :

Tout d'abord, le budget primitif ayant été voté en décembre 2022 sans reprise des résultats 2021, il convient aujourd'hui d'intégrer ces résultats.

D'autre part, des recettes et dépenses qui se sont précisées depuis l'adoption du budget primitif conduisent à ajuster et abonder des lignes de crédits, en opérations réelles et opérations d'ordre.

Section d'exploitation

Recettes d'exploitation

o Redevance d'affermage

Depuis le début de la DSP d'affermage fin 2021 et en comptant le 3^{ème} trimestre 2023 en cours de perception, le Syndicat a perçu en trésorerie 74 M€ de redevances, dont 19,24 M€ sur l'exercice 2023.

La procédure comptable des « produits constatés d'avance » conduit à affecter 9,4 M€ de redevances d'affermage à l'exercice 2023, soit : 1/15^{ème} de la redevance R0 de 2021, 1/14^{ème} de celle de 2022, 1/13^{ème} de celle de 2023 et la redevance R1 de 2023.

Pour équilibrer les sections après affectation des résultats des années précédentes, il est proposé d'inscrire pour les redevances R0 respectivement 13/15^{ème} pour 2021, 13/14^{ème} pour 2022 et la totalité pour 2023, soit un abondement de 52 M€.

Ensuite, en opération de fin de gestion, seront reportés 12/15^{ème} des redevances R0 de 2021, 12/14^{ème} des redevances R0 de 2022, et 12/13^{ème} des redevances R0 de 2023 sur l'année suivante.

○ Ecritures relatives à la gestion du stock de tourets de câble
Pour soutenir le rythme de déploiement, il était important d'anticiper l'approvisionnement en câbles optique au regard d'un contexte international de tension et même de pénurie à certaines périodes (jusqu'à 18 mois entre la commande et la livraison en 2018-2019). A la demande du Syndicat, les entreprises ont ainsi constitué des stocks sur des estimations de besoins en linéaires dans les différentes capacités de câbles. Ces estimations ont été réalisées avant de disposer des études de détails de chaque zone de déploiement et ont fait l'objet d'approximation prudentielles, donc plutôt surévaluées.

En cette fin de marché et de déploiement initial de la fibre, le Syndicat récupère les reliquats de tourets de fibre optique et les stocke sur un site sécurisé (plateforme industrielle SEP à Flangebouche moyennant une convention de bail de 1 500 € / mois).

Les utilisations ultérieures de ces câbles pourront être de 2 types :

- consommés dans le cadre de la « vie du réseau »,
- revendus à des tiers.

Il convient donc de mettre en place une comptabilité de stock pour en assurer le suivi. La valorisation de ce stock, calculé en fonction du type de fibre et du linéaire restant, est estimée à **2,7 M€**. Les montants inscrits à ce titre pour les opérations comptables de fin de gestion sont équivalents en dépenses et en recettes d'exploitation.

Dépenses d'exploitation

- Ecritures de gestion du stock de tourets

Le même montant de **2,7 M€** est inscrit en dépenses d'exploitation.

Section d'investissement

Recettes d'investissement

- Affectation des résultats 2022 de la section d'exploitation

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice, soit **9 556 963,84 €** sert à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement par affectation à l'article 1068 comme décidé par délibération 06-2023 du 29 mars 2023.

- Emprunts

La ligne d'emprunt inscrite au BP à titre d'équilibre est supprimée.

- Contribution de l'Etat (FSN)

La subvention de 4,98 M€ au titre de la Phase 3 ne sera pas mobilisable en 2023, celle-ci n'ayant pas encore été contractualisée avec l'ANCT. Dès lors, la recette prévisionnelle inscrite à ce titre est annulée et reportée en 2024.

Seuls figurent encore sur cette ligne les 300 k€ appelables au titre de la composante « raccordements » des Phases 1 et 2.

Dépenses d'investissement

- Ajustement des crédits de paiement travaux

L'ajustement global est proposé à hauteur de 12,5 M€.

- Reprise des résultats 2022 de la section d'investissement

Le déficit cumulé de la section d'investissement à reprendre en 2023 à l'issue du vote du compte administratif s'élève à **39 530 207,53 €**.

Cette décision budgétaire fait également l'objet d'écritures d'ordre concernant le virement du solde de l'excédent d'exploitation à la section d'investissement qui est opéré pour l'équilibre des comptes.

SMIX DOUBS THD BS (DM1) 2023 - PRÉSENTATION GÉNÉRALE - VUE D'ENSEMBLE								
DEPENSES				RECETTES				
	BP	DM1	TOTAL		BP	DM1	TOTAL	
REEL				REEL				
011 Charges à caractère général	1 882 500,00	2 700 000,00	4 582 500,00	013 Atténuations de charges	5 000,00	2 600 000,00	2 605 000,00	
012 Charges de personnel	650 000,00		650 000,00	70 Produits des services	1 505 000,00		1 505 000,00	
65 Autres charges de gestion courante	3 000,00		3 000,00	74 Subventions participations	2 650 000,00		2 650 000,00	
66 Charges financières	710 000,00		710 000,00	75 Autres produits de gestion courante	9 400 000,00	52 000 000,00	61 400 000,00	
67 Charges exceptionnelles	50 000,00		50 000,00	77 Produits exceptionnels	50 000,00	100 000,00	150 000,00	
022 Dépenses imprévues	100 000,00		100 000,00	TOTAL REEL	13 610 000,00	54 700 000,00	68 310 000,00	
TOTAL REEL	3 395 500,00	2 700 000,00	6 095 500,00					
ORDRE				ORDRE				
023 Virement à la section d'investissement	10 784 500,00	52 000 000,00	62 784 500,00	042 OD transfert entre sections	140 000,00		140 000,00	
042 OD transfert entre sections amortissements	150 000,00		150 000,00	042 OD transfert entre sections IRU	700 000,00		700 000,00	
042 OD transfert entre sections amortissements IRU	120 000,00		120 000,00	TOTAL ORDRE	840 000,00	0,00	840 000,00	
TOTAL ORDRE	11 054 500,00	52 000 000,00	63 054 500,00	TOTAL EXPLOITATION	14 450 000,00	54 700 000,00	69 150 000,00	
TOTAL EXPLOITATION	14 450 000,00	54 700 000,00	69 150 000,00					
REEL				REEL				
16 Emprunts dettes (Remboursement capital)	3 060 000,00		3 060 000,00	13 Subvention d'investissement	5 360 000,00	-4 700 000,00	660 000,00	
20 Immobilisations incorporelles (Etudes-IRU)	495 000,00		495 000,00	15 Emprunts	4 765 500,00	-4 765 500,00	0,00	
21 Immobilisations corporelles (Mobilier matériel)	35 000,00		35 000,00	10 Dotations, fonds divers et réserves		9 558 963,84	9 558 963,84	
23 Immobilisations en cours (travaux, av délégués)	16 500 000,00	12 561 256,31	29 061 256,31	TOTAL REEL	10 125 500,00	61 463,84	10 216 963,84	
001 Solde d'exécution investissement		39 530 207,53	39 530 207,53					
020 Dépenses imprévues	250 000,00		250 000,00	ORDRE				
TOTAL REEL	20 340 000,00	52 091 463,84	72 431 463,84	021 Virement de la section d'exploitation	10 784 500,00	52 000 000,00	62 784 500,00	
ORDRE				040 OD transfert entre sections amortissements	150 000,00		150 000,00	
040 OD transfert entre sections	140 000,00		140 000,00	040 OD transfert entre sections amortissements IRU	120 000,00		120 000,00	
040 OD transfert entre sections IRU	700 000,00		700 000,00	041 OD patrimoniales	795 000,00		795 000,00	
041 OD patrimoniales	795 000,00		795 000,00	TOTAL ORDRE	11 849 500,00	52 000 000,00	63 849 500,00	
TOTAL ORDRE	1 635 000,00	0,00	1 635 000,00	TOTAL INVESTISSEMENT	21 975 000,00	52 091 463,84	74 066 463,84	
TOTAL INVESTISSEMENT	21 975 000,00	52 091 463,84	74 066 463,84					
TOTAL GENERAL	36 425 000,00	106 791 463,84	143 216 463,84	TOTAL GENERAL	36 425 000,00	106 791 463,84	143 216 463,84	

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré,

A l'unanimité, les élus du Comité syndical approuvent la décision budgétaire modificative n°1 telle que présentée par chapitre.

7. Débat d'Orientation Budgétaire 2024 – Délibération n°13-2023

M. LEROUX présente le rapport d'orientations budgétaires 2024 annexé au rapport préparatoire.

M. CHAUVIN nuance les questions de décomptage de lignes en exploitation – 137 000 à fin octobre, 141 000 estimées pour atteindre la complétude – un nettoyage des bases restant à faire par l'exploitant, notamment pour éliminer des doubles comptes résultant des fameuses « PTO magouilles » (facturation à tort d'une nouvelle prise optique en cas de changement de FAI).

Quoiqu'il en soit, les services estiment à environ 4 M€ les factures qui resteront à solder sur les marchés de travaux FTTH en cours de clôture (déjà 19 000 lignes construites en 2023) et 5 M€ pour la vie du réseau, comprenant notamment des opérations de sécurisation par enfouissement de segments aériens souvent endommagés.

M. CHAUVIN introduit le débat sur l'éventuelle prise en charge du dispositif que l'exploitant dénomme SAIFE (Sécurisation des accès, des interventions et des flux d'exploitation) – la notion de « sécurisation » n'étant pas adaptée à cette lutte contre le vandalisme commis principalement par les intervenants télécom envoyés par les FAI. Il consiste à placer 3 caméras et un système d'ouverture à distance sur chaque shelter SRO. L'opération revient entre 15 et 20 000 € par site et il y a 112 shelters dans cette configuration. Après les expérimentations sur 13 d'entre eux depuis 2022, pour lesquelles un bilan documenté a été demandé au délégataire, la question de la généralisation et du portage technico-financier de celle-ci se pose.

Au-delà des investissements, **M. PARENT** s'interroge sur les charges d'exploitation du système. **M. CHAUVIN** indique qu'elles seront assez modestes, incluses dans les charges de la DSP et pourraient en pratique être en partie compensées par une optimisation des charges de maintenance curative. Il s'agit en tous cas d'un des éléments chiffrés du bilan demandé au Délégué.

M. CLAUDE suggère que le Syndicat porte l'investissement lui-même pour en contrôler la réalisation. **M. LEROUX** confirme que c'est l'une des options envisageables, surtout que le délégataire considère qu'il s'agit de construction et dans ce cas le Délégué ne peut pas directement subventionner le délégataire pour effectuer ces prestations. Un marché public serait alors nécessaire.

Dans une démarche comparable, **MM. LEROUX** et **CHAUVIN** ajoutent que des installations de panneaux solaires pourraient aussi être envisageables sur les shelters pour alimenter les appareils électriques et diminuer l'impact environnemental.

Pour répondre à la question de **M. AUBRY**, il est confirmé que ces caméras de vidéoprotection ont fait l'objet de déclaration en Préfecture et que les forces de l'ordre y ont accès sur demande auprès de l'exploitant.

M. THIENARD détaille ensuite les recettes attendues en 2024 (contribution des EPCI pour 2,8 M€, soit une contribution indexée par habitant évaluée à 11,5 €, les redevances d'affermage soit 6,7 M€ en trésorerie et 10,1 M€ en comptabilité, et les subventions du FSN d'au maximum 7,5 M€). D'autres recettes correspondent à des charges payées par le Syndicat et refacturées ensuite au Délégué au titre du contrat de DSP (notamment les « loyers » ou les redevances d'occupation du domaine public versés aux gestionnaires de réseaux et de voirie).

M. THIENARD rappelle que sur le long terme, le Syndicat ne pourra compter que sur les redevances et sur les contributions des EPCI, ces dernières diminuant à partir de 2028, et s'éteignant en 2032, à la fin de la période de 15 ans prévue par les statuts.

M. THIENARD présente l'état de la dette, stable depuis 2020, puisque le Syndicat n'a plus contracté d'emprunt depuis. En 2023, cela représentera 3,1 M€ en amortissement du capital et 690 k€ en intérêts.

M. LEROUX fait état de sa gestion des ressources humaines puisqu'il en a la délégation et que le personnel, à l'exception du Directeur mis à disposition par le Département, est embauché selon un régime de droit privé rattaché à la convention

collective des télécoms en raison du statut de service public à caractère industriel et commercial (SPIC) du Syndicat.

M. LEROUX relève que la charge globale de travail évolue mais ne diminue pas, et propose que le 8^{ème} poste, actuellement occupé par une agente en CDD prenant fin en mars 2024, soit pérennisé afin que les services puissent assurer davantage de travail de terrain et d'accompagnement des dossiers transmis par les particuliers ou les professionnels, notamment en matière de construction et immobilier neuf.

A cet effet, l'enveloppe « charges de personnel » est présentée au même niveau que l'année précédente.

A l'issue de la présentation du Président et conformément à l'article 2312-1 du CGCT, les élus du Comité syndical prennent acte à l'unanimité de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2023.

8. Remplacement de M. PARROT à la Commission d'Appel d'Offre (CAO)

M. THIENARD indique que le remplacement de M. PARROT, qui n'est plus au Comité syndical comme représentant de la Communauté de communes des 2 Vallées vertes, n'est en réalité pas nécessaire au regard de la réglementation, ni même souhaitable dans la pratique ordinaire des CAO, tant que des suppléants sont encore en fonction.

En définitive, il n'y a donc pas lieu de provoquer une élection partielle et ce point à l'ordre du jour est sans objet.

MM. PARENT, GAIFFE et VERNEY seront ainsi sollicités pour compléter le quorum lors des prochaines sessions de la CAO (dont celle de novembre pour le marché AMO).

Pour mémoire, la composition de la CAO est la suivante :

Président : M. Denis LEROUX

- **Membres titulaires**
 - **pour le collège « Département » :**
 - **M. Claude DALLAVALLE**
 - **M. Thierry MAIRE DU POSET**
 - **pour le collège « EPCI » :**
 - **M. Didier AUBRY**
 - **M. Lucien BENMEHAL**
 - ~~M. André PARROT~~
- **Membres suppléants :**
 - **pour le collège « Département » :**
 - **Mme Géraldine TISSOT-TRULLARD**
 - **M. Christian METHOT**
 - **pour le collège « EPCI » :**

- **M. Benoit PARENT**
- **M. Florian GAIFFE**
- **M. Thierry VERNEY**

9. Remplacement de M. PARROT à la Commission de DSP

C'est le même principe qui prévaut que pour la CAO et il n'y a donc pas lieu de compléter la CDSP existante.

10. Remboursement des titres de transport en commun à 75 % – Délibération n°14-2023

M. LEROUX propose d'aligner les conditions de remboursement des titres transport en commun par l'employeur sur le régime des agents publics, récemment modifié par un décret qui porte le taux de 50 à 75 %. Les agents du Syndicat ne sont pas automatiquement inclus dans le périmètre du décret puisqu'employés sous contrats de droit privé.

Sans opposition des élus, **M. LEROUX** fait délibérer les élus comme suit à l'unanimité :

* *
*

Vu la délibération 21 décembre 2016 relative à la gestion du personnel de droit privé et des fonctionnaires mis à disposition ou détachés ;

Vu la délibération n°18-2021 du Comité syndical du 16 septembre 2021 donnant délégations au Président du Syndicat mixte Doubs Très Haut Débit ;

Considérant le Décret n° 2023-812 du 21 août 2023 modifiant le taux de prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués par les agents publics entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail, le faisant passer de 50 à 75 % ;

Considérant par analogie que les agents du Syndicat pourraient bénéficier d'un taux de remboursement de 75 % les encourageant à recourir aux transports communs pour leur déplacements domicile -travail ;

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré,

A l'unanimité, les élus du Comité syndical décident de porter à 75 % le taux de prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués par les agents publics entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail.

11. Convention de partenariat pour l'organisation du Congrès de la FNCCR en 2024 – Délibération n°15-2023

Ce point ajouté à l'ordre du jour fait suite à l'envoi par le SYDED d'un modèle de convention concernant l'organisation du congrès national de la FNCCR entre les 26 et 28 juin 2024 à Besançon.

M. LEROUX rappelle que le Syndicat a délibéré pour adhérer à la FNCCR lors du dernier CS avec notamment comme objectif de participer activement à cet évènement qui se tient tous les 2 ans et qui rassemblera jusqu'à 3 000 congressistes, dont une partie sur le volet numérique. **M. LEROUX** propose d'ailleurs à M. COUDRY de se concerter avec le Syndicat Lumière sur cet aspect.

Aux côtés de nombreux autres partenaires, à commencer par le SYDED et Grand Besançon Métropole, le Syndicat participerait ainsi à hauteur de 7 500 € au titre de cette convention, soit 9 % de la contribution des collectivités régionales. L'enveloppe ainsi constituée servira notamment à financer la « soirée des collectivités » à la Saline royale d'Arc-et-Senans.

Sans remarque des élus, **M. LEROUX** fait délibérer les élus comme suit à l'unanimité :

* *
*

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°08-2023 du Comité syndical du 29 mars 2023 validant l'adhésion du Syndicat à la Fédération nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) ;

Considérant le projet de convention de partenariat avec la FNCCR transmis par le SYDED ;

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré,

A l'unanimité, les élus du Comité syndical décident :

- ***d'approuver le principe de la participation du Syndicat à l'organisation du congrès de la FNCCR entre les 26 et 28 juin 2024 ;***
- ***d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat avec la FNCCR et les partenaires locaux, qui porte à 7500 € l'engagement financier du Syndicat ;***
- ***d'inscrire les dépenses correspondantes au budget prévisionnel 2024.***

12. Informations diverses

a) Agenda

Prochain Comité syndical : 13 décembre à 19h00 à Valdahon

Université du très Haut Débit : 11-12 octobre à Bourges

TRIP de l'AVICCA : 7-8 novembre 2023 à Paris

Une assemblée générale s'y tiendra avec le renouvellement du Conseil d'Administration de l'AVICCA. **M. LEROUX** annonce qu'il sera à nouveau candidat avec l'objectif de suivre l'avancement des dossiers et de défendre les intérêts des collectivités, dont celles du Doubs.

Soirée COVAGE (« afterworks ») : jeudi 9 novembre à 17h au siège du Délégué, 21 A, rue Alain SAVARY à Besançon (parc Témis). Soirée organisée par le Délégué à destination des opérateurs Usagers du marché entreprises.

Comité de suivi annuel de DSP : mercredi 22 novembre à partir de 8h30 à Valdahon (Espace Ménétrier, salle Saint-Hilaire). L'invitation sera adressée aux élus du Bureau et de la CDSP, mais tout élu du Comité syndical peut demander à y participer. La représentation des élus est en effet importante dans cette instance pour ramener à des considérations pratico-pratiques des discussions sinon très technico-financières.

Fin novembre (à fixer) : une CAO pour le marché des AMO (juridique, financier, stratégique).

Restitution de la 1^{ère} phase de l'étude sur la stratégie « territoires durables et connectés » : 6 décembre matin à 10h00 à Besançon, Salle Joubert au siège du Département.

b) Retour sur l'évènement 100% connecté du 30 juin à Bonnétable

M. LEROUX évoque ce bel évènement qui a réuni 200 personnes représentant toute la filière nationale à Bonnétable à l'Etang du Moulin pour fêter la fin du déploiement de la fibre dans les 485 communes de la zone publique du Doubs.

c) Bilan de l'Université du THD

MM. LEROUX et **CHAUVIN** décrivent une édition assez décevante de l'Université THD à Bourges. Sans grands effets, les annonces de grands plans qualité se succèdent du côté d'INFRANUM, la fédération des industriels, à la grande lassitude des collectivités désormais dans l'attente du passage à l'Assemblée nationale de la proposition de loi du Sénateur CHAIZE. Le nouveau Directeur d'Orange France a tenu des propos inquiétants en remettant ouvertement en cause l'engagement de couvrir en fibre toute la zone privée (zone très dense, et zone AMII). A noter un rapport sur les territoires connectés et durables, rédigé par Valérie NOUVEL, Vice-présidente du département de la Manche, ¹qui pourrait constituer les fondements d'un nouveau plan national que les collectivités et les industriels appellent de leurs vœux.

d) Point sur la fin du déploiement et commercialisation

M. CHAUVIN explique qu'une première carte de complétude des déploiements en zone publique et privée du Doubs a été établie à partir des données du Syndicat et

¹ Synthèse du rapport : <https://www.entreprises.gouv.fr/files/files/Numerique/synthese-recommandations-rapport-territoires-connectes-durables.pdf>

des données ouvertes publiées par l'ARCEP mais doit être prise avec précaution car les bases d'adresse demandent à être actualisées et nettoyées de certaines anomalies (ex : comptabilisation de lignes correspondant à des projets immobiliers futurs non-commencés). Certaines situations ponctuelles sont en cours de résorption comme à Septfontaine (changement tardif de poteaux électriques par ENEDIS), l'attente d'une opération d'enfouissement à Blamont, ou un tronçon de desserte qui a pris du retard à Avoudrey-Longemaison.

Il restera quoi qu'il en soit environ 4 000 lignes réparties sur tout le département à traiter en « vie du réseau » correspondant principalement à des immeubles collectifs de plus de 4 locaux à conventionner et à équiper, ainsi que des écarts ou locaux isolés.

M. LEROUX se félicite du dépassement pour la première fois du taux de commercialisation de 50 % à fin août 2023. Il n'y a désormais plus d'ambiguïté sur le fait que davantage de foyers sont connectés par la fibre que par le cuivre dans la zone d'initiative publique du Doubs. Ce taux pourrait rapidement monter jusqu'à 60 % en 2024 mais le véritable enjeu, comme le pointe **M. CHAUVIN**, réside dans la proportion de foyers raccordés à la fibre au moment de la fermeture du cuivre. Dans certains territoires d'expérimentation, il atteint seulement 70 %. **M. KRUCIEN** s'interroge sur l'impact que cela aurait sur la DSP. **M. CHAUVIN** répond que le plan d'affaires du délégataire, qui porte le risque commercial, table plutôt sur 85 à 90 % et donc le différentiel dégraderait l'équilibre économique du modèle. **M. LEROUX** remarque que pour un simple besoin de téléphonie, la 4G peut suffire à condition que les réseaux mobiles ne soient pas saturés et supportent les usages toujours croissants à des tarifs équivalents.

e) Marchés publics attribués et en cours

MM. LEROUX et **PHILIPPONNAT** informent le Syndicat des marchés attribués et en cours.

Marché de maîtrise d'œuvre de la vie du réseau

Type : marché formalisé à bons de commande de 2 ans renouvelables 2 x 1 an
Attributaire : SUEZ Consulting

- Publication : 06/02
- Remise des offres : 06/04
- CAO : 25/04
- Notification : 17/05

Marché d'AMO pour l'élaboration d'une stratégie « Territoires Durables et Connectés »

Type : marché à procédure adaptée à bons de commande pour 2 ans maximum.
Attribution : groupement ON-X / BERSAY
Offre à 65 300 € HT

- Publication le 05/04
- Remise des offres : 22/05

- Auditions des 3 meilleurs candidats : le 12/07
- Décision du Président : 29/08
- Notification : 04/09

Marché « vie du réseau »

MM. PHILIPPONNAT et LEROUX insistent particulièrement sur ce marché qui vient d'être notifié, avec un fonctionnement en 2 lots géographiques attribués sur préférence du mieux classé, et dont les offres ont fait l'objet d'une analyse poussée et très rigoureuse pour départager les candidats.

Type : marché formalisé à bons de commande de 2 ans renouvelables 2 x 1 an comprenant 2 lots

Attributaire :

- Lot n°1 (nord) : EQUANS - INEO
- Lot n°2 (sud) : AXIANS / VERMOT TP / CLIMENT TP

- Publication : 02/07
- Remise des offres : 01/09
- CAO : 20/09
- Notification : 17/10

Marché de conseil, d'assistance et d'expertise technico-économiques, financiers et juridiques

Type : marché formalisé à bons de commande de 1 an renouvelable 3 x 1 an comprenant 3 lots

- Publication : 17/09
- Remise des offres : 30/10
- CAO : fin novembre (à programmer)

Marché CSPS (coordinateur de sécurité et de protection de la santé)

Type : MAPA.

A venir en novembre pour remplacer celui qui s'est terminé en 2023 (titulaire du marché précédent : PRESENTS).

Marché télécom / infogérance pour les besoins de fonctionnement du Syndicat

Type MAPA.

A venir en fin d'année. Le Syndicat a mobilisé une AMO auprès de MG Fil Conseil pour établir le cadre de ce marché et accompagner son déroulement.

f) Actualités de la DSP DIOPTIC

M. LEROUX cite divers points qui constitueront les principaux points à l'ordre du jour du Comité de suivi de DSP du 22 novembre (liste non exhaustive ni définitive).

- Plusieurs avenants en préparation sur les points suivants :
 - ✓ rebasage du plan d'affaire au réel

- ✓ mise à jour du catalogue de service (offres professionnelles)
- ✓ Dispositif antivandalisme / SAIFE
- Animation et gestion du marché professionnel / COVAGE
- Qualité d'exploitation
- Vie du réseau (enfouissement en lien avec le SYDED, articulation avec la VDR Syndicat)
- Gestion des bases d'adresses
- Sinistres forestiers

M. CHAUVIN revient sur les problèmes de qualité d'exploitation à l'exemple des coupures d'électricité ou défaut d'entretien des bâtiments. Il cite également l'inquiétant chiffre de 333 sociétés sous-traitantes en mode STOC déclarés pour le Doubs (contre 198 en juin 2022).

M. LEROUX rappelle la proposition de loi déposée par M. CHAIZE pour améliorer la qualité de service des réseaux fibre, qui a été votée à l'unanimité au Sénat mais attend toujours son passage à l'Assemblée. Les parlementaires du Doubs ont été sollicités. En attendant on ne peut guère compter sur les autres grands acteurs de la filière.

M. PHILIPPONNAT informe de la coupure à trois reprises en 1,5 mois du câble de grande capacité (288 Fo) qui dessert le Bélieu, occasionnant des dépôts de plainte.

M. LEROUX rappelle avoir vu le Préfet et le Commandant du groupement gendarmerie sur le vandalisme subi par le réseau. Il remercie les élus qui remontent les signalements et **M. DALLAVALLE** confirme inviter les élus et administrés à faire des photos quand des dommages sont constatés.

g) Base adresse locale : obligations urgentes

M. PHILIPPONNAT sensibilise les élus sur une nouvelle obligation qui va intervenir très rapidement (en janvier 2024 pour les villes de plus de 2 000 habitants, en juin pour les autres) : la certification de bases adresses communales. Ces bases vont ensuite faire foi dans le référencement des adresses en étant reversée dans la Base Adresse Nationale (BAN). Après ouverture d'un compte sur le site dédié par l'Etat (<https://adresse.data.gouv.fr/bases-locales>), il s'agit de vérifier de façon systématique que tous les bâtiments de la commune sont correctement identifiés et localisés.

M. CHAUVIN assure que cette BAN va rendre de grands services, pas seulement pour la fibre, mais aussi pour la sécurité civile, les livraisons, etc. A noter toutefois qu'il n'y a pas à ce jour de synchronisation immédiate entre la BAL certifiée et l'outil d'éligibilité DIOPTIC.

M. BRAND indique qu'une formation a été convenue avec les services du Syndicat pour les communes du Pays de Sancey-Belleherbe. Cette courte formation pourra bien sûr être déclinée à tous les EPCI si besoin.

M. THIENARD précise qu'avant de s'atteler à la certification des adresses sur le site, il faut parfois commencer par compléter le plan d'adressage – nommage des voies et numérotation systématique des bâtiments, notamment dans les lieux-dits – via une délibération du Conseil municipal.

h) Charte de déontologie des élus liée à la prestation déontologique du CDG

M. LEROUX informe les élus que la convention pour laquelle il avait reçu délégation de signature au comité syndical du 29 mars (délibération n°09-2023) a bien été conclue et s'accompagne d'une charte de bonne conduite pour les élus.

i) Point sur la fermeture du cuivre

M. LEROUX relate le 1^{er} Comité de concertation du cuivre qui s'est tenu le 4 octobre dernier, présidé par le Secrétaire général de la Préfecture, auquel plusieurs Délégués syndicaux ont également participé. 75 communes sont concernées par les lots n°2 et n°3 où le réseau cuivre sera fermé respectivement en janvier 2026 et janvier 2027.

L'objectif était de montrer aux représentants d'Orange qu'il s'agit bien d'un plan partagé avec les collectivités, dans la perspective d'une montée en puissance du plan d'extinction jusqu'en 2030. **M. LEROUX** souligne l'importance d'une implication des élus dans ce plan de fermeture et remercie à ce titre la participation des collègues à cette première réunion où Orange a pu mesurer les attentes et les inquiétudes des élus.

Le Syndicat a été chargé d'organiser 6 à 7 réunions d'information à destination des conseillers municipaux et intercommunaux, probablement plutôt début 2024. Le Syndicat cherche un secteur pour expérimenter ce format, peut-être le Val de Morteau et/ou le Plateau du Russey.

Des craintes ont été exprimées sur la dépose soigneuse et complète (y compris les raccordements) des installations du cuivre par des sous-traitants qu'on peut espérer ne pas être les mêmes que pour les raccordements à la fibre, ou encore sur la gestion et l'entretien du génie civil (poteaux bois, conduites et regards souterrains « historiques »). Les représentants d'Orange ont répondu au directeur du SYDED qu'ils en conserveraient la propriété.

M. CHAUVIN signale une réflexion en cours à l'initiative de la Caisse des dépôts avec d'autres acteurs industriels pour proposer une structure de gestion de ces infrastructures.

j) Point New deal

M. LEROUX transmet la liste des communes pressenties pour les 8 sites disponibles de la dotation 2024. Les opérateurs auront 24 mois pour les construire à compter de la publication de l'arrêté, probablement début 2024.

Val de Roulans
Beutal
Saules
Valoreille
Le Bizot
Doulaize
Ronchaux
Bians les Usiers – Pissenavache

M. THIENARD remarque qu'il s'agit vraisemblablement de la dernière dotation du New Deal – il resterait un tout petit reliquat de sites au niveau national en 2025.

Alors que le dispositif se termine, **M. LEROUX** constate une amélioration globale de la couverture à l'échelle départementale mais encore des faiblesses, y compris sur des grands axes de transport qui font l'objet d'un volet spécifique du New Deal. Des demandes ont été adressées aux opérateurs mobiles pour obtenir une vision de l'atteinte des objectifs sur les axes de transports prioritaires.

*L'ordre du jour étant épuisé et sans autres interventions,
M. LEROUX lève la séance à 22h25.*

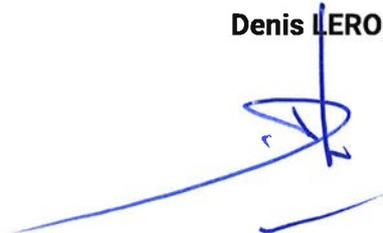
Le Secrétaire de séance

**Le Président du Syndicat mixte
Doubs Très Haut Débit**

Florian GAIFFE



Denis LEROUX



Délibérations adoptées :

- *n°10-2023 : Approbation du PV du Comité syndical du 29 mars 2023*
- *n°11-2023 : Rapport annuel 2022 de la Délégation de service public en affermage*
- *n°12-2023 : Décision budgétaire modification n°1 de 2023*
- *n°13-2023 : Débat d'Orientation Budgétaire 2024*
- *n°14-2023 : Remboursement des titres de transports en commun à 75 %*
- *n°15-2023 : Convention de partenariat pour l'organisation du Congrès FNCCR 2024*

